

## **L'accueil obligatoire dans les écoles publiques en cas de grève**

Le 26 juin 2008, la majorité du Sénat a adopté dans l'urgence, le texte controversé relatif au droit d'accueil des enfants en école maternelle et en primaire.

Ce texte prévoit :

- Une obligation pour les communes d'accueillir les élèves à partir d'un seuil de grévistes que les sénateurs ont fixé à 20% du total des enseignants de la commune, **mais aussi en cas d'absence du professeur s'il n'est pas remplacé.**
- Attribution d'une compensation financière attribuée par l'État aux communes. Un amendement gouvernement assure un forfait minimal de 200 euros par jour pour les communes rurales. Ces sommes seront payées indirectement par les retenues faites sur les salaires des grévistes. (Quid en cas d'absence, maladie ?!)
- Mise en place d'une négociation préalable entre l'État et les syndicats et d'une déclaration des grévistes 48 heures à l'avance.
- **L'État et non la commune sera responsable pour « tout fait dommageable commis ou subi par un élève, les jours où l'accueil est organisé. »**

**Les sénateurs socialistes n'ont pas cautionné ce texte pour différentes raisons. La principale étant, bien sûr, qu'il entérine la limitation du droit de grève.**

Les grèves ne sont pas menées, contrairement à ce que sous-entend le ministre, par « *pur corporatisme* ». Notamment lorsqu'il s'agit de défendre la sauvegarde d'une classe, d'une école ; c'est l'intérêt de l'enfant que les enseignants défendent.

De plus, on leurre les parents car les communes rurales ne disposent pas du personnel nécessaire pour assurer un service minimum.

Encore une fois, l'État se défausse de ses responsabilités sur les collectivités territoriales lorsqu'il étend l'obligation d'accueil au cas d'absence du fait d'une maladie. Il manque à son obligation d'enseignement et déjoue ainsi la jurisprudence de ces dernières années.

Plus grave, il dévoie la mission d'éducation de l'école en remplaçant les enseignants par des non enseignants. **On ne peut parler de continuité du service public, si ce n'est à considérer que l'enseignement et la garderie c'est la même chose.**

**Claire-Lise Champion et ses collègues socialistes ont voté contre.**